



Paris, le 16 septembre 2015

Votre contrat n° AP 244 852

### Attestation d'assurance de responsabilité civile

Generali IARD atteste que ACTERGIE demeurant 2 BOULEVARD HENRI BECQUEREL 57970 YUTZ, est titulaire du contrat n° AP 244 852.

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

BUREAU D ETUDE THERMIQUE - MAITRISE D OEUVRE EN RENOVATION ENERGETIQUE

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites pour les montants précisés :

Garantie	Montant	Franchise
<b>Responsabilité Civile Générale</b>		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant	9 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Causés par : Faites inexcusables Accidents de travail Maladies professionnelles	1 500 000 EUR	par période d'assurance quel que soit le nombre de victimes Franchise : néant
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant	2 000 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 500 EUR maxi 2000EUR
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	650 000 EUR	non indexés, par période d'assurance, Franchise 3000 EUR par sinistre
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux biens confiés et/ou prêtés	100 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 750 EUR maxi 2000EUR

FILIP001 / 191199703

203D C

1 / 2

Pour nous écrire : Generali - Entreprises - Souscription gestion dommages entreprises - 7 bd Haussmann 75440 Paris Cedex 09



Attestation contrat n° AP 244 852

La présente attestation est valable pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Régis Lemarchand